

Population

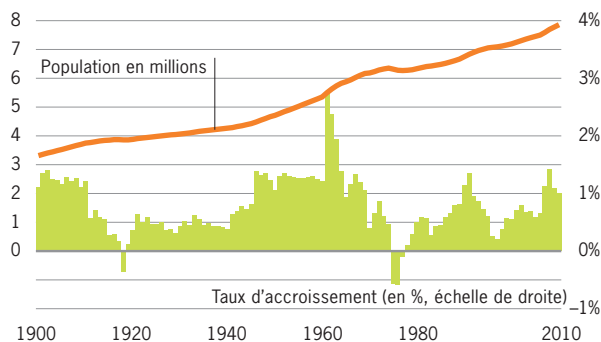
Panorama

Croissance démographique

Depuis le début du 20^e siècle, la population de la Suisse a plus que doublé, passant de 3,3 millions en 1900 à 7,9 millions en 2010. Le plus fort accroissement a été enregistré dans les années 1950 à 1970, période durant laquelle le taux de croissance annuel dépassait en moyenne 1,4%. Il est tombé à son niveau le plus bas (0,15%) pendant la décennie 1970–1980, suite à la limitation de l'immigration de travailleurs étrangers et à la crise économique des années 1975 et 1976. Cette crise a occasionné un solde migratoire passagèrement négatif. Au milieu des années 1970, le nombre d'habitants de notre pays a même accusé une baisse (1976: -0,6%). La croissance démographique a repris dans les années 1980 (0,6% en moyenne par an) et s'est encore quelque peu accentuée dans les années 1990 (moyenne de 0,7% pour la décennie). Depuis 2000, la croissance a été de 0,9% en moyenne, mais est égale ou supérieure à 1% à partir de 2007.

Accroissement et effectif de la population

G 1.1



Rôle déterminant de l'immigration

La croissance démographique est déterminée par deux facteurs: l'accroissement naturel (différence entre le nombre de naissances et de décès) et le solde migratoire (différence entre l'immigration et l'émigration).

Jusqu'à la fin des années 1970, l'accroissement naturel a été le facteur prépondérant. Mais, le nombre des naissances diminuant depuis 1965, le solde migratoire a nettement pris le pas, depuis les années 1980, sur l'accroissement naturel (moyenne de chaque décennie). Le rapport s'est toutefois inversé certaines années, notamment de 1995 à 1998.

Depuis les années 1960, l'accroissement naturel est nettement plus élevé dans la population étrangère que dans la population suisse. Ce phénomène tient à trois facteurs:

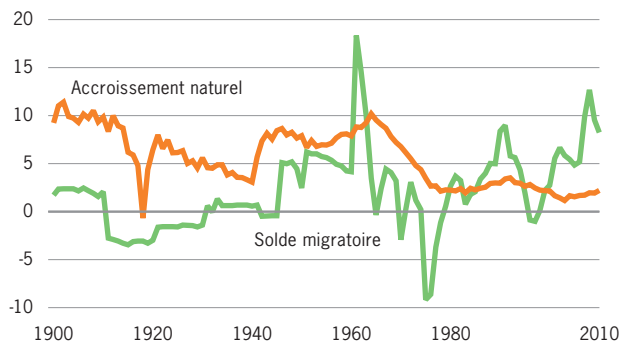
- les femmes de nationalité étrangère mettent au monde plus d'enfants en moyenne que les Suissesses (en 2010: 1,9 contre 1,4);
- la part des femmes en âge de procréer est sensiblement plus élevée dans la population étrangère;
- les personnes de nationalité étrangère sont peu nombreuses à finir leur vie en Suisse. Le taux de mortalité chez les étrangers vivant en Suisse est bas (en 2010: 3 décès pour 1000 habitants, contre 10 chez les Suisses).

Depuis 1998, l'accroissement de la population de nationalité suisse est presque exclusivement dû aux naturalisations. 2,3% des résidents étrangers ont acquis la nationalité suisse en 2010.

Expansion des zones urbaines

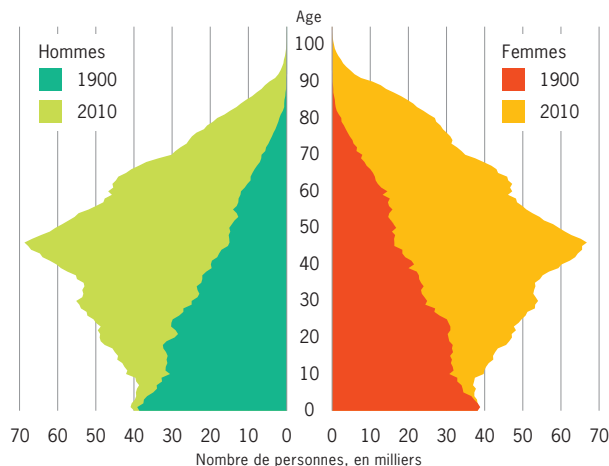
Les différentes régions ont bénéficié de manière inégale de la croissance démographique. La population a augmenté princi-

Accroissement naturel et solde migratoire (pour 1000 habitants) G 1.2



Structure par âge de la population

G 1.3



palement dans les zones urbaines et dans les communes péri-urbaines, au détriment des régions rurales. Alors qu'en 1930 36% de la population vivait dans des villes, cette proportion a plus que doublé en 2010 (73,7%). Dans les années 1990, la population a globalement un peu plus progressé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Par contre, depuis 2000, la croissance est plus forte dans les régions urbaines (2010: +1,1% contre +0,9% dans les zones rurales).

Entre 1960 et 1999, la croissance urbaine s'est concentrée dans les petits centres et à la périphérie des agglomérations. Les centres de plus grande importance ont subi des pertes parfois considérables, mais depuis 2000 cette tendance s'est également inversée.

Moins de jeunes, plus de personnes âgées

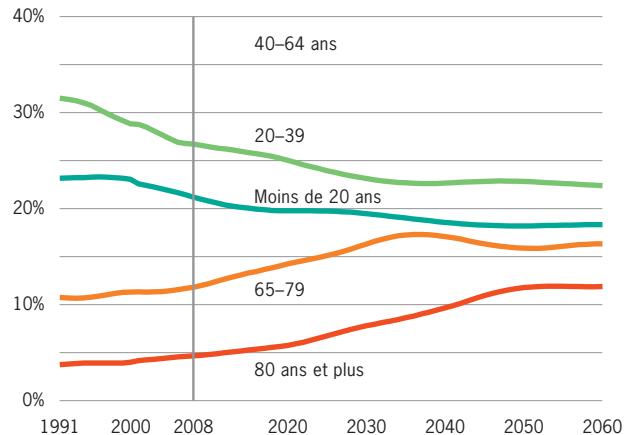
La pyramide des âges s'est considérablement modifiée au cours du 20^e siècle. La proportion des jeunes (de moins de 20 ans) a régressé de 40,7% en 1900 à 20,9% en 2010, celle des personnes âgées (plus de 64 ans) a progressé de 5,8% à 16,9%. L'augmentation est particulièrement marquée (de 0,5% à 4,7%) pour les personnes du quatrième âge (80 ans ou plus). Ce phénomène, connu sous le nom de vieillissement démographique, résulte de l'allongement de l'espérance de vie et surtout du recul de la fécondité. Il se poursuivra au cours du 21^e siècle. La part des personnes de 65 ans ou plus devrait passer de 16,9% (2010) à environ 28% en 2060.

Plus de femmes que d'hommes

Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et cette différence dans l'espérance de vie fait que les femmes sont en

Groupes d'âges en % selon le scénario «moyen»

G 1.4



légère majorité dans la population totale (2010: 50,7%). La part des femmes est relativement élevée chez les personnes de 65 à 79 ans (53,9%) et très importante chez celles de 80 ans ou plus (65,1%). Mais les femmes sont minoritaires dans les classes d'âges plus jeunes (48,7% chez les 0 à 19 ans). Cela tient au fait, d'une part, qu'il naît plus de garçons que de filles (104,9 garçons pour 100 filles) et, d'autre part, que les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes immigrant en Suisse.

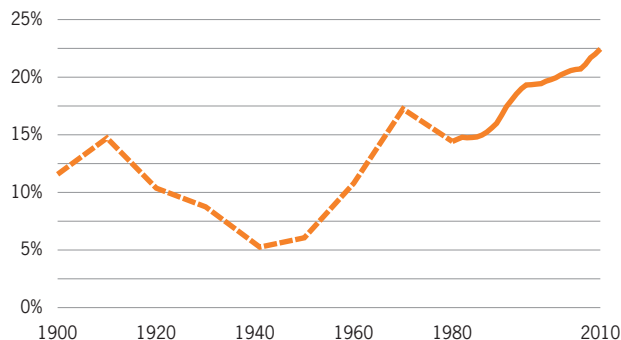
Un habitant sur cinq n'est pas de nationalité suisse

Au cours du 20^e siècle, la proportion d'étrangers a beaucoup fluctué. Aux phases d'immigration ont succédé des phases d'émigration et de retour au pays. Ces mouvements de va-et-vient sont en général liés à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail. La Suisse est l'un des pays d'Europe où la proportion d'étrangers est la plus élevée (22,4% en 2010). Cependant, la majorité des résidents étrangers vivent depuis longtemps en Suisse. Plus d'un cinquième sont nés en Suisse et sont donc des étrangers de la deuxième, voire de la troisième génération. Parmi ceux qui sont nés à l'étranger, deux cinquièmes vivent depuis 15 ans ou plus de manière ininterrompue dans notre pays. Près des deux tiers des étrangers possèdent une autorisation d'établissement illimitée. Toutefois, la durée de résidence et le statut des étrangers varient considérablement selon les nationalités.

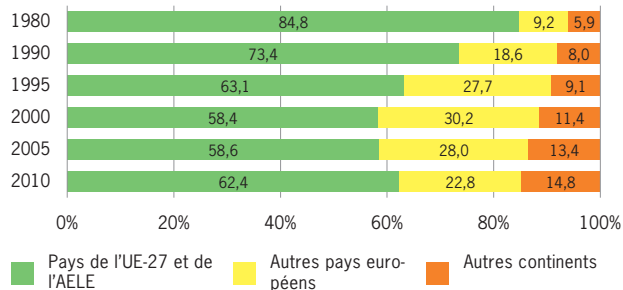
Mondialisation des flux migratoires

Les étrangers viennent de pays de plus en plus éloignés. La part des ressortissants de pays non européens, qui était de 6% en

Part de la population résidente permanente étrangère **G 1.5**



Nationalité de la population étrangère¹ **G 1.6**



1 Sans les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée et les personnes dans le processus d'asile

1980, est passée à 14,8% en 2010, celle des étrangers originaires des pays voisins de la Suisse de 65% à 39%. Pour l'UE-27 et l'AELE, la part est de 62,4%.

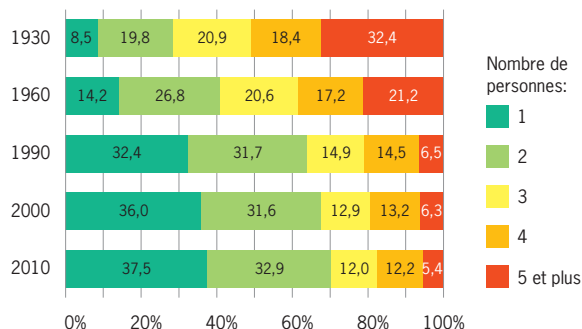
La mondialisation des flux migratoires va de pair avec un nombre élevé de requérants d'asile. Le nombre de ces derniers avait atteint un niveau record (plus de 40 000) en 1991, 1998 et 1999. Leur nombre a ensuite diminué à partir de l'an 2000 pour se situer à 15 600 en 2010. Fin 2010, on recensait quelque 36 100 personnes dans le processus d'asile.

Le nombre des ménages s'accroît, leur taille diminue

Depuis plus d'un siècle, la part des ménages de plus de deux personnes ne cesse de diminuer. Depuis le début du 20^e siècle,

Taille des ménages (en %, uniquement les ménages privés)

G 1.7



Composition des ménages familiaux, en milliers

TT 1.1

	1930		1960		2000	
		%		%		%
Personnes vivant dans des ménages familiaux	3 645,7		4 650,1		5 733,4	
en % de la population totale		89,6		85,6		82,0
Nombre de ménages familiaux	846,4	100,0	1 243,7	100,0	1 931,7	100,0
avec enfants	626,3	74,0	846,5	68,1	1 059,6	54,9
1 enfant	220,1	26,0	338,3	27,2	430,7	22,3
2 enfants	181,8	21,5	269,3	21,7	444,1	23,0
3 enfants	103,4	12,2	137,5	11,1	143,4	7,4
4 enfants	55,9	6,6	58,7	4,7	33,0	1,7
5 enfants ou plus	65,0	7,7	42,6	3,4	8,5	0,4
Couple seul	188,6	22,3	383,5	30,8	850,0	44,0
Personne seule avec père ou/et mère	31,6	3,7	13,8	1,1	22,1	1,1

la taille moyenne des ménages est passée de 4,5 à 2,2 personnes (2010). En 2010, 38% des ménages (soit 17% de la population) ne comptent qu'une seule personne. Les ménages de deux personnes représentent 33% des ménages ou 30% de la population. On estime que la part de la population vivant dans des ménages d'une ou de deux personnes deviendra majoritaire à partir de 2015.

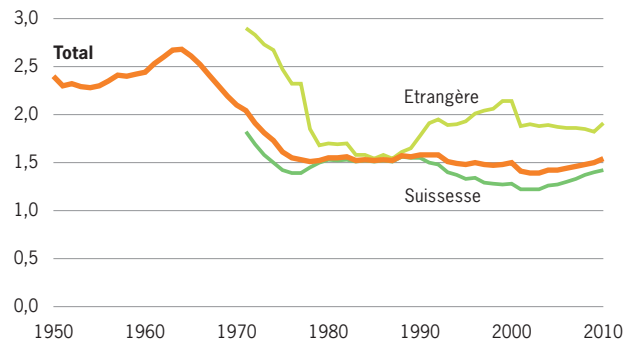
Vers le déclin de la famille traditionnelle avec le père subvenant seul aux besoins du ménage?

Au début du 21^e siècle, les ménages familiaux ne prédominent plus. En particulier, les familles nombreuses comptant trois enfants ou plus sont devenues rares aujourd'hui: leur part dans les ménages familiaux s'est réduite de 26,5% en 1930 à 9,6% en 2000. En 2010, moins de la moitié de la population (47%) vit dans une famille réunissant un couple et au moins un enfant (1970: 65%).

Le modèle classique où seul le père subvient aux besoins de la famille est devenu plus rare. En 2009, trois quarts des mères vivant en couple (76%) sont actives occupées, mais le plus souvent à temps partiel, car dans la plupart des familles, la répartition des rôles paraît presque immuable: le père exerce une activité rémunérée (le plus souvent à plein temps) et la mère s'occupe du travail domestique et familial. Il reste que la part des pères vivant en couple avec un enfant de moins de 7 ans qui travaillent à plein temps est passée de 95% à 90% entre 1997 et 2009.

Nombre moyen d'enfants par femme

G 1.8



Mariages et naissances plus tardifs

Les difficultés de concilier vie professionnelle et vie familiale ainsi que l'allongement du temps de formation pourraient expliquer que la fondation d'une famille, lorsqu'elle a lieu, survient toujours plus tard. L'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter depuis 1970, passant de 26,5 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes à respectivement 31,6 ans et 29,4 ans. L'âge de la mère à la naissance de ses enfants est aussi en hausse. En 2010, presque deux tiers des mères ont 30 ans ou plus à la naissance de leur premier enfant, alors qu'en 1970 la grande majorité (70%) avait moins de 30 ans.

Cette dernière évolution contribue à expliquer le recul du nombre de naissances au point que depuis le début des années 1970, la fécondité n'est pas suffisante pour permettre le remplacement des générations. Pour cela, il faudrait que les femmes

aient chacune 2,1 enfants en moyenne; or, en 2010, elles en ont eu 1,54 (Suissesses: 1,42; étrangères: 1,91).

Diversification des formes de vie commune

Dans l'ensemble, les formes de vie commune se sont diversifiées. Certaines formes de vie commune étaient encore très rares, voire impossibles il y a quelques décennies. Elles sont aujourd'hui bien établies:

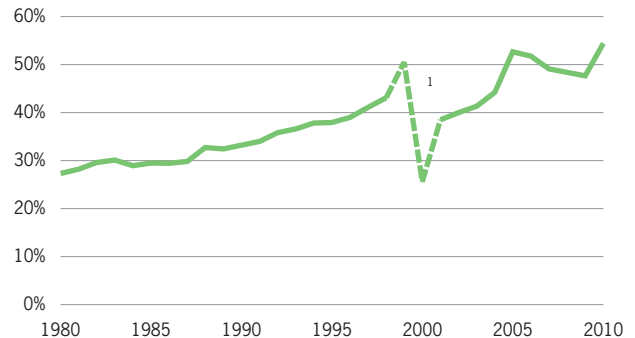
Divorces: plus tardifs, les mariages se terminent aussi plus souvent par un divorce. Par rapport à 1970, le nombre de divorces a triplé (1970: 6404, 2010; 22 081). Si les comportements actuellement observés restent identiques à l'avenir, on estime qu'un mariage sur deux (54,4%) conclus en 2010 pourrait se terminer par un divorce. La conséquence de cette propension plus grande à divorcer est un nombre croissant de familles re-composées et de familles monoparentales.

Familles monoparentales: le nombre de familles monoparentales a augmenté de 71% depuis 1970. En 2009, 17% des ménages familiaux avec enfants sont monoparentaux (1970: 10%). Dans la majorité des cas, les chefs de famille monoparentale sont des femmes, dont la moitié sont divorcées. Les enfants sont de plus en plus nombreux à n'habiter qu'avec un de leurs parents. La part des jeunes de 15 à 19 ans à être dans ce cas est particulièrement élevée (2009: 17%; 1980: 11%).

Couples en union libre: en 2000, 11% des couples vivant ensemble n'étaient pas mariés, contre 4% seulement en 1980. La situation de ces couples change cependant lors de la naissance d'un enfant: 18% des couples sans enfant ne sont pas mariés (1980: 8%), mais ce n'est le cas que de 4% des couples

Indicateur conjoncturel de divortialité

G 1.9



1 L'évolution du nombre de divorces après 1998 (forte progression en 1999, important recul en 2000) est liée à l'introduction, le 1^{er} janvier 2000, du nouveau droit du divorce.

avec enfants (1980: 1%). On relève cependant que la part des naissances hors mariage est passée de 11% en 2000 à 19% en 2010.

Partenariats enregistrés: la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ces couples peuvent faire enregistrer leur union à l'état civil de leur lieu de domicile et créer une communauté de vie avec des droits et devoirs bien définis. En 2007, il y a eu 2004 couples qui ont fait usage de cette possibilité (1431 masculins et 573 féminins). En 2010, seuls 720 couples (499 masculins et 221 féminins) ont fait enregistrer leur partenariat.

2010: Changement de source de données pour les chiffres sur la population

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la Statistique de la population et des ménages (STATPOP) est appelée à remplacer la Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) dès 2010. Cette statistique se base sur les registres de personnes de la Confédération et sur les registres des habitants des communes et des cantons. Elle fournit des chiffres clés sur l'effectif, la structure (âge, sexe, état civil, nationalité, etc.), l'évolution et la répartition géographique de la population, ainsi que des données sur le nombre et la taille des ménages.

L'année 2010 constitue une année de transition. En effet, certaines données de la statistique STATPOP ne remplissant pas totalement les exigences de qualité requises, l'OFS a décidé de considérer, une dernière fois, quelques données provenant d'ESPOP et de la Statistique de la population résidente de nationalité étrangère (PETRA). Ainsi, les données sur l'état et la structure de la population au 31.12.2010 sont de source

STATPOP. Par contre, les données sur la migration et l'acquisition de la nationalité suisse, ainsi que les bilans de population de l'année 2010 sont, pour la dernière fois, produits sur la base d'ESPOP et de PETRA.

Etant donné qu'ESPOP et PETRA utilisent une autre définition de la population résidente permanente que STATPOP et que la Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), le nombre de décès 2010 ainsi que l'effectif de la population au 31.12.2010 apparaissant dans les bilans ne sont pas identiques à ceux de BEVNAT respectivement de STATPOP. Il faut ainsi considérer que:

- l'effectif officiel de la population au 31.12.2010 est celui de STATPOP;
- le nombre officiel de décès 2010 est celui de BEVNAT;
- l'accroissement naturel, la variation de la population et la population au milieu de l'année 2010 sont basés sur ESPOP et PETRA.

Glossaire

Agglomérations, régions urbaines/rurales

Les **agglomérations** sont définies en fonction de critères statistiques uniformes, comme le nombre d'habitants et l'évolution de la population, le lien de continuité de la zone bâtie, le rapport entre la population active occupée et la population résidente, la structure économique et la présence de navetteurs entre la commune et la zone centrale de l'agglomération. L'attribution des communes aux agglomérations a été effectuée sur la base des résultats du recensement de la population de 2000.

On entend par **régions urbaines** les agglomérations et les villes isolées. Sont considérées, comme villes isolées, les communes qui ne sont rattachées à aucune agglomération mais qui comptaient au moins 10 000 habitants lors du recensement de la population de 2000.

Les **régions rurales** comprennent toutes les communes qui n'appartiennent à aucune agglomération et qui ne sont pas des villes.

Espérance de vie

Nombre moyen d'années (restantes) à vivre, compte tenu des taux actuels de mortalité pour l'âge considéré.

Famille

Groupe comprenant au moins deux personnes de différentes générations, vivant généralement ensemble et ayant un lien de parenté par mariage ou par filiation naturelle ou adoptive. A la différence des ménages familiaux (voir ménages), cette définition exclut les couples sans enfant.

Ménage

Groupe de personnes vivant généralement ensemble, c'est-à-dire partageant le même logement. On fait la distinction entre les **ménages privés** et les **ménages collectifs** (homes, hôpitaux, prisons, internats, etc.). Les ménages privés se divisent en ménages d'une personne et en ménages de plusieurs personnes. Les ménages de plusieurs personnes se subdivisent en ménages familiaux et en ménages non familiaux.

Un **ménage familial** est un ménage privé comprenant au moins un noyau familial. Par noyau familial, on entend soit un couple, soit une personne sans conjoint mais avec au moins un enfant ou avec son père et/ou sa mère.

Dans les ménages constitués d'un couple, on fait la distinction entre les couples mariés ou en partenariat enregistré et les couples consensuels, qui vivent une relation analogue à celle des premiers, mais sans être mariés.

Migrations

Est considéré comme migration tout changement de domicile civil. On fait une distinction entre les migrations internationales (entre la Suisse et l'étranger) et les migrations internes (à l'intérieur de la Suisse). Les déménagements effectués dans une même commune ne sont pas pris en compte dans la statistique des mouvements migratoires. Les navettes quotidiennes des frontaliers sont considérées comme des flux internationaux de navetteurs et non comme des mouvements migratoires.

Naissance vivante

Par naissance vivante, on entend la naissance d'un enfant dont on a constaté la viabilité sur la base de deux critères que sont la respiration et le battement du cœur.

Population

La statistique démographique suisse considère trois types de population (voir le tableau G 1):

La **population résidente permanente** comprend, jusqu'à la fin de l'année 2009, toutes les personnes dont le domicile civil est en Suisse. Pour les Suisses, le domicile civil est en général la commune où est déposé l'acte d'origine et où sont versés les impôts. Pour les étrangers, c'est celle où la personne s'est vu remettre une autorisation de séjour ou d'établissement. Selon le Code civil suisse (art. 23 à 26), il s'agit du lieu où la personne réside «avec l'intention de s'y établir».

Avec l'introduction de la statistique de la population et des ménages (STATPOP), ce concept de population a été redéfini. En effet, à partir de la fin de l'année 2010, la population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant un domicile principal en Suisse; les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livrets B ou C, ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille); les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée pour une durée cumulée minimale de 12 mois (livret L); les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse (livrets F ou N).

L'effectif de la population résidente permanente est généralement calculé **à la fin de l'année**. L'attribution d'une personne à une commune s'effectue en fonction de son domicile principal au sens de l'art. 2, let.

a, de l'ordonnance sur le recensement. Chaque personne ne peut avoir qu'un seul domicile principal en Suisse.

La **population résidente moyenne** correspond à l'effectif moyen de la population résidant en Suisse durant une année civile selon le domicile économique. À côté des ressortissants suisses, la population résidente moyenne comprend toutes les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de résidence pour une durée d'au moins 12 mois (livrets B ou C ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille). Elle couvre également, jusqu'en 2002 y compris, les saisonniers (jusqu'au moment de l'abolition de ce type d'autorisation de résidence), et depuis 2001 les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de moins de 12 mois (livret L). Les personnes se trouvant dans le processus d'asile ne sont pas comprises dans la population résidente moyenne.

Appliqué aux recensements fédéraux de la population jusqu'en 2000, le concept de **population résidente** portait sur des groupes de personnes qui n'étaient pris en compte ni dans la population résidente permanente, ni dans la population résidente moyenne (voir le tableau G 1). Le domicile économique était déterminant.

Taux de divortialité

Le **taux de divortialité** donne le rapport entre le nombre de divorces à chaque durée et l'effectif initial de chaque promotion de mariage. **L'indicateur conjoncturel de divortialité** traduit le pourcentage de personnes qui devraient divorcer un jour, compte tenu de la divortialité observée à une année donnée. Pour l'obtenir, on additionne les taux de divortialité selon la durée du mariage.

Taux de fécondité

Le **taux brut de natalité** donne le rapport entre le nombre de naissances vivantes et l'effectif de la population résidente permanente au milieu de l'année. **L'indicateur conjoncturel de fécondité** exprime le nombre moyen d'enfants (nés vivants) par femme, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'une femme mettrait au monde au cours de sa période de procréation compte tenu de la fécondité des femmes des différents âges lors de l'année considérée.

Taux de nuptialité

Le **taux brut de nuptialité** donne le rapport entre le nombre de mariages et l'effectif de la population résidente au milieu de l'année. **L'indicateur conjoncturel de nuptialité** traduit le pourcentage de personnes qui devraient se marier un jour, compte tenu de la nuptialité observée à une année donnée. Pour l'obtenir, on additionne les taux de nuptialité des hommes ou des femmes selon l'âge au moment du mariage.

Catégories de personnes	Notion		Population rési- dante moyenne	Population résidante
	Population résidante permanente jusqu'au 31.12.09	dès le 31.12.10		
Personnes de nationalité suisse				
Domicile civil en Suisse	inclus	...	inclus	inclus
Domicile principal en Suisse	...	inclus
Domicile (permanent) à l'étranger				
Domicile économique en Suisse	pas inclus	...	inclus	inclus
Domicile secondaire en Suisse	...	inclus
Personnel des représentations diplomatiques de la Suisse à l'étranger	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹
Personnel de la marine suisse	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹	partiellement inclus ¹
Personnes de nationalité étrangère				
Titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C), d'une autorisation de séjour (livret B), d'une autorisation de séjour de courte durée de ≥ 12 mois (livret L)	inclus	inclus	inclus	inclus
Saisonniers (livret A) ²	pas inclus	pas inclus	inclus	inclus
Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de moins de 12 mois (livret L)	pas inclus	pas inclus	pas inclus	inclus
Requérants d'asile (livret N) et personnes admises à titre provisoire (livret F)	pas inclus	partiellement inclus ³	pas inclus	inclus
Personnel des représentations diplomatiques étrangères et des organisations internationales en Suisse (autorisation du DFAE)				
Avec l'immunité diplomatique	inclus	inclus	inclus	pas inclus
Sans l'immunité diplomatique	inclus	inclus	inclus	inclus
Frontaliers (livret G)	pas inclus	pas inclus	pas inclus	pas inclus
Personnel des représentations diplomatiques de la Suisse à l'étranger	pas inclus	pas inclus	pas inclus	pas inclus

1 Seulement les personnes ayant conservé leur domicile civil ou principal en Suisse.

2 Le statut de saisonnier (livret A) n'est plus attribué depuis le 1^{er} juin 2002.

3 Totalisant au moins 12 mois de résidence.